



Terre de talents

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du  
27/06/2024**

-----

**Numéro : 2024/037**

**Objet** : Conditions générales de vente pour l'Espace culturel Boris VIAN et le Radazik

**Rapporteur** :  
Servane CHARPENTIER

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	27
Représentés	7
Absents	1

Le 27 juin 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 27, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 21 juin 2024.

**PRÉSENTS**

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

**ONT DONNÉ POUVOIR**

Guénaël LEVRAY pouvoir à Hajer MOHSNI, Chabane CHALAL pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Jean-Gaston MOUHOUNOU pouvoir à Marthe GBAGUIDI, Agnès FRANCAERT pouvoir à Servane CHARPENTIER, Loufi OULALIT pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA,

**ABSENT**

Gabriel LAUMOSNE de la question 1 à 10.

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Loïc BAYARD

**Caractère exécutoire**

Déposée en sous-préfecture le : 11 JUIN, 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : 11 JUIN, 2024



Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur des Services Techniques et de la Biodiversité

Paul DA SILVA

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le rapport par lequel Madame Servane CHARPENTIER, 11<sup>e</sup> Adjointe au Maire, chargée des Arts et Cultures, expose ce qui suit :

« Dans le cadre la vente de billets pour la saison culturelle et à l'occasion de la mise en place de la plateforme de vente en ligne pour l'achat de billets de spectacles pour l'Espace culturel Boris VIAN et le Radazik sur le site de la Ville des Ulis, il convient de proposer des conditions générales de vente ayant pour objet de définir les droits et les obligations des parties (Ville et Usager) dans le cadre de la vente de places de spectacles (Commande).

Ces conditions permettent de définir :

- Les modalités d'achat des billets sur deux canaux de vente (site de vente en ligne et au guichet),
- Les modalités de définition et d'application des tarifs,
- Les modalités de paiement et de délivrance et de validité des billets,
- Les modalités relatives aux remboursements, annulations et droits de rétractation,
- La mention des différents points de contrôles et d'accès en salle ainsi que les modalités de localisation des places,
- Les modalités concernant la protection des données personnelles relative au RGPD.
- La mention de l'E-Hébergeur du site de la Ville des Ulis pour la vente en ligne. »

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la Loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**Vu** la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

**Vu** la Commission Fabrique citoyenne et Vie locale du 29 mai 2024,

**Considérant** la nécessité de mettre en place les conditions générales de vente pour la billetterie des spectacles de l'Espace culturel Boris VIAN et du Radazik, notamment pour la vente en ligne.

## LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les conditions générales de vente de la billetterie des spectacles de l'Espace culturel Boris VIAN et du Radazik jointes en annexes de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à apporter des modifications aux conditions générales de vente pour la billetterie de l'Espace culturel Boris VIAN et du Radazik.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Vote	
Pour	34
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le 8 juillet 2024



Le Maire,  
Clovis CASSAN

2024-037

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-07-12T11-04-03.00 ( MI254312169 )

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240627-2024-037-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Conditions générales de vente pour l'Espace culturel  
Boris VIAN et le Radazik

Date de décision : Jun 27, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIB 2024-037 CONDITION  
GENERALES DE VENTE DE  
L'ESPACE BV.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 12/07/24 à 11:04

Par SPANO Christine

Transmis

Date 12/07/24 à 11:04

Par SPANO Christine

Accusé de réception

Date 12/07/24 à 11:08